

Services VGA Analogique

Reprise Accès Analogique isolé :
Reprise d'une ligne analogique simple

Reprise Groupement Accès Analogiques :
Reprise d'un groupement de lignes analogiques

Création Accès Analogique isolé :
Création d'une ligne analogique simple

Création Groupement Accès Analogiques par ligne :
Création d'un groupement de lignes analogiques

Service de base inclus :

- **Messagerie 3131**, ce service permet à un client final de rappeler le dernier correspondant qui l'a appelé et pour lequel il n'a pas décroché. Le service ne peut être rendu au client final que si le dernier correspondant a permis la divulgation de son ND.
Le service n'est pas disponible sur les groupements d'accès analogiques.
- **Auto Rappel**, ce service de Rappel automatique sur Occupation (ROC) permet à un Client Final A dont l'appel aboutit sur l'occupation de son correspondant B d'être alerté lorsque ce correspondant B devient libre et d'obtenir un renouvellement automatique de sa tentative d'appel sans avoir à renuméroter.
Le service n'est pas disponible sur les groupements d'accès analogiques.
- **Mémo Rappel**, ce service permet à un Client Final d'être rappelé automatiquement à une heure définie. L'activation du service peut se faire sur une plage de 24h et 15 minutes avant l'heure du rappel automatique.
Le service n'est pas disponible sur les groupements d'accès analogiques.
- **Secret Appel par Appel**, ce service permet à un Client Final d'invoquer la non identification d'appel pour une communication départ donnée.
- **PCV France**, ce service permet à un Client Final de prendre à sa charge le paiement des communications émises par les appelants à destination de sa ligne. L'acceptation par le Client Final de l'appel émis en mode « PCV France », est décidée appel par appel et ce par identification vocale. Pour pouvoir être prise en charge par le Client Final, la communication doit être émise par l'appelant depuis la France métropolitaine, via le numéro court 3006 et à partir d'une ligne fixe (analogique ou numérique) ou d'un publiphone France Télécom. Le service ne s'applique pas aux appels passés avec les cartes et les tickets de téléphone. Le serveur vocal accessible via le 3006 permet la mise en relation entre l'appelant et le Client Final.
Le service n'est pas disponible sur les groupements d'accès analogiques.
Le service est incompatible avec le service « Sélection Modulable d'Appels
- **Notification de message**, ce service permet à un Client Final d'être informé automatiquement qu'un événement a modifié l'état du service auquel le Service de Notification est associé (typiquement, le Service de Notification permet de prévenir un utilisateur abonné à un service de messagerie du dépôt d'un nouveau message).

L'information de notification est présentée au Client Final selon le ou les deux modes suivants :

L'Avis de Message visuel.

Ce mode de fonctionnement se caractérise par l'allumage d'un indicateur lumineux dans la mesure où le terminal téléphonique du Client Final le permet.

L'Avis de Message sonore.

Ce mode de fonctionnement se caractérise par la diffusion d'une tonalité spécifique lors du décroché du combiné du poste téléphonique.

La gestion de la diode est fonction du type de terminal : certains gèrent l'arrêt du clignotement lumineux en fonction de la consultation du journal du terminal, d'autres en fonction du signal de désactivation émanant du Service de notification.

Le Service de Notification est uniquement proposé pour des Clients Finaux équipés d'une ligne analogique.

Certains commutateurs n'autorisent pas l'utilisation de l'Avis de message visuel pour tous les abonnés qui y sont raccordés. Il est conseillé d'utiliser systématiquement l'Avis de Message sonore.

La durée de vie de la notification d'un Client Final est limitée à 5 jours. France Télécom peut modifier cette durée en fonction de contraintes techniques.

Le service n'est pas disponible sur les groupements d'accès analogiques.

Services Optionnels :

- **Secret permanent**, ce service permet à un Client Final de demander systématiquement la non-identification d'appel pour toutes ses communications départ. Ce mode de non identification n'est pas modifiable par le Client Final. Le « secret permanent » implique une souscription préalable en passant commande du service
Après l'activation du mode secret permanent par France Télécom, l'appelant ne transmet plus son numéro de téléphone, ni son nom, à ses correspondants. Pour les groupements d'accès analogiques, le service est affecté à la tête du groupement. L'ensemble des lignes mixtes et des lignes spécialisées départ du groupement bénéficie automatiquement du service dès son affectation. Le service secret permanent est inefficace lors d'appels vers les services d'urgence SAMU : "15", Police-Secours : "17", Pompiers : "18" et le numéro d'urgence européen : "112". Ces services sont habilités par la CNIL pour bénéficier de la fonction « outrepassement du secret ».
Cette option est gratuite.

- **Conversation à 3**, ce service permet à un Client Final en cours de communication d'établir un second appel et de communiquer en simultané avec ses deux correspondants. Il peut communiquer avec deux interlocuteurs sans les mettre en relation (fonction double appel) ou converser immédiatement à trois pour les groupements d'accès analogiques, le service est affecté à la ligne tête de groupement. L'ensemble des lignes corps mixtes et spécialisées départ bénéficient automatiquement du service

Pour bénéficier de ce service, le Client Final doit disposer d'un équipement terminal à numérotation mixte ou à fréquences vocales

Ce service n'est pas compatible avec le « PCV France et international »
Cette option est gratuite.

- **Renvoi conditionnel**, correspond à l'un des services suivants :
 - Transfert d'Appel sur Non Réponse
 - Transfert d'Appel sur Occupation
 - Transfert d'Appel sur Non Réponse et sur Occupation

Le Transfert d'Appel sur Non Réponse et/ou Transfert d'Appel sur Occupation permet de renvoyer les appels à destination d'un Accès VGA OpenIP qui ne peuvent aboutir pour une raison de non réponse et/ou d'occupation vers un autre numéro en France métropolitaine choisi par le Client d'OpenIP. En cas de non réponse, les appels sont renvoyés au bout de 20 secondes soit 5 trains de sonnerie. En cas d'occupation, le renvoi est immédiat. Au premier appel renvoyé, le transfert de tout nouvel appel entrant est inhibé pendant 30 à 40 secondes jusqu'à l'aboutissement du premier appel. Le renvoi conditionnel implique une souscription préalable en passant commande du service. OpenIP doit indiquer dans cette commande le numéro vers lequel les appels seront renvoyés. En cas de modification du ou des numéros des transferts d'appels, le délai de mise à disposition pour le compte d'OpenIP est de 30 jours.

OpenIP fait son affaire de s'assurer des conditions de réception des appels renvoyés vers le numéro fourni dans la commande et garantit France Télécom contre toute réclamation par le client final concerné.

Pour les groupements d'accès VGA OpenIP analogiques, le service est affecté à la ligne tête de groupement, l'ensemble du groupement bénéficie automatiquement du service.

Le service « Transfert d'Appel sur Occupation » est incompatible avec les services « Signal d'Appel », « Sélection Modulable d'Appels », « Sélection Permanente d'Appels », « Transfert d'Appel sur Non Réponse et sur Occupation » et « Messagerie vocale ».

Le service « Transfert d'Appel sur Non Réponse » est incompatible avec les services « Sélection Modulable d'Appels », « Sélection Permanente d'Appels », « Transfert d'Appel sur Non Réponse et sur Occupation » et « Messagerie vocale ».

L'acheminement et la facturation des appels renvoyés à destination du numéro de renvoi se font selon les tarifs de la grille VGA.

Ces options sont gratuites.

- **Transfert inconditionnel**, Le service Transfert d'Appel Inconditionnel permet :

de faire suivre les appels reçus sur un Accès, situé en France métropolitaine, vers une autre ligne téléphonique dont le numéro est aussi en France métropolitaine ;

de faire suivre les appels reçus sur un Accès situé dans un DOM vers une autre ligne dont le numéro se trouve dans le même DOM ;

de faire suivre les appels reçus en France métropolitaine vers un numéro à l'étranger ou dans les DOM (et Mayotte) ; ou reçus dans les DOM vers un numéro en France métropolitaine ou à l'étranger. Les appels en provenance de l'étranger ne peuvent pas transiter par la France métropolitaine et les DOM (et Mayotte).

Dans les deux premier cas, il s'agit d'un transfert d'appel inconditionnel national, dans le dernier cas il s'agit d'un transfert d'appel inconditionnel international.

Le service Transfert d'appels inconditionnels est soumis à une souscription préalable en passant commande de cette option, pour un Accès concerné.

Pour les groupements d'accès analogiques, le service est affecté à la ligne tête de groupement ; l'ensemble du groupement bénéficie automatiquement du service.

La mise en œuvre de transferts en cascade est impossible.

Un appel arrivant sur un Accès ne peut pas être renvoyé vers un numéro de renvoi si ce dernier fait déjà l'objet, lui-même, d'un renvoi vers une autre ligne ou vers une messagerie vocale. L'appel est alors présenté normalement sur l'Accès.

Le Transfert d'Appel à destination de numéros spéciaux est impossible. En cas de ligne mise en service restreint, la destination du Transfert de l'Appel doit être compatible avec le niveau de restriction de la ligne

L'activation du Transfert d'Appel rend temporairement inopérants les services suivants : Signal d'Appel, Transfert d'Appel sur Occupation, Transfert d'Appel sur Non Réponse et Messagerie Vocale.. Cette option est payante.

- **Signal d'appel (ou CW, Call Waiting)**, ce service permet à un Client Final en communication de se mettre en relation avec un autre correspondant qui l'appelle. Le Client Final demandé est averti par un signal sonore. Il peut alors passer successivement d'un correspondant à l'autre avec mise sur file d'attente du correspondant non sélectionné. Le service Signal d'appel est soumis à une souscription préalable en passant commande du service.

Le service n'est pas disponible sur les groupements d'accès analogiques.

Le service « Signal d'Appel » est incompatible avec les services « Transfert d'Appel sur Occupation » et « Transfert d'appel Inconditionnel ».
Cette option est payante par ligne.

- **Présentation du nom**, ce service permet au Client Final, dès qu'il reçoit un appel sur sa ligne téléphonique, d'obtenir, avant de décrocher son combiné, des informations sur l'identité de l'appel. Ces informations sont présentées au terminal du Client Final pendant la phase de sonnerie. Le service ne peut être rendu au Client Final que si l'appelant a permis la divulgation de son ND.

Ces informations sont fournies sur l'Accès uniquement pour les appels effectivement présentés sur cet accès. Elles ne sont pas présentées, notamment lorsque l'accès fait l'objet d'un transfert d'appel inconditionnel.

Le service de présentation du nom est soumis à une souscription préalable en passant commande du service.

Le service «Présentation du Nom» est exclusif avec le service «Présentation du Numéro».
Cette option est payante par ligne.

- **Présentation du numéro**, ce service permet à un Client Final, dès qu'il reçoit un appel sur son Accès d'obtenir, avant de décrocher son combiné, des informations sur l'identité de l'appel. Ces informations sont présentées par le réseau France Télécom sur l'Accès pendant la phase de sonnerie. Le service ne peut être rendu au Client Final que si l'appelant a permis la divulgation de son ND

Le service de présentation du numéro est soumis à une souscription préalable en passant commande du service.

Le service «Présentation du numéro» n'est pas compatible avec le service «Présentation du nom».
Cette option est payante par site.

- **Messagerie Vocale**, ce service permet à un utilisateur final de disposer d'une boîte vocale sur son accès analogique isolé. Cette boîte vocale permet aux correspondants de l'utilisateur final de déposer des messages vocaux lorsque le client n'est pas joignable. L'utilisateur final est informé des nouveaux messages déposés par ses correspondants et peut consulter ces messages depuis sa ligne téléphonique ou à distance depuis d'autres accès réseaux.

Le service de messagerie vocale est soumis à une souscription préalable en passant commande du service.

Cette option est payante par ligne.

- **Sélection modulable d'appel**, ce service permet à un Client Final, la possibilité de restreindre l'émission des communications à partir de son installation, en programmant lui-même à tout moment une option de restriction parmi celles décrites ci-dessous.

Réception d'appels

Le Client Final continue à recevoir des appels de toute provenance, y compris de l'étranger, à l'exception des appels payables à l'arrivée « PCV France » et « P.C.V. Internationaux » dont la réception n'est pas autorisée.

Émission d'appels

En fonction de l'option de restriction choisie, un ensemble de types d'appels (indicatifs, services) est autorisé par l'intermédiaire de France Télécom.

En cas d'appel à destination d'un numéro interdit, le demandeur reçoit une annonce vocale spécifique l'informant que l'utilisation de son accès est restreinte. Il peut changer le niveau de restriction instantanément en appliquant la procédure décrite ci-dessous :

Le tableau ci-dessous résume les appels interdits et autorisés en fonction de l'option choisie, pour les communications émises depuis la France métropolitaine acheminées par France Télécom. Hormis l'option 1, les appels éligibles à la sélection du transporteur ne sont pas interdits et sont systématiquement acheminés sur le réseau d'OpenIP.

Option de restriction	Appels interdits pour les Accès VGA OpenIP
0 Accès libre	Aucun
1 Verrouillé	Tous les appels payants
2 Local	Télématique Kiosque (Télétel, Audiotel), services de renseignements téléphoniques 118XYZ
3 National	Télématique Kiosque (Télétel, Audiotel), services de renseignements téléphoniques 118XYZ
4 Audiotel	Audiotel Kiosque, services de renseignements

	téléphoniques 118XYZ
5 Télématic	Télématic Kiosque (Télétel, Audiotel), services de renseignements téléphoniques 118XYZ
6 Mobiles (tous les appels commençant par 06 et 07 sauf RMU non taxés)	Aucun

Le service sélection modulable d'appel est soumis à une souscription préalable en passant commande du service.

Le service « Sélection Modulable d'Appel » est incompatible avec les services «Sélection Permanente d'Appel Audiotel» et le «Sélection Permanente d'Appel Télématic » et « Transfert d'appel sur occupation et/ ou sur non réponse ».

Cette option est gratuite.

- **Restriction d'appel (vers international, international + mobiles, mobiles)**, cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service.
Cette option est payante par catégorie de destination et par ligne.
- **Sélection permanente**, ce service permet d'interdire de façon permanente les communications vers certains types de services téléphoniques payants.

Dans le cadre de l'offre VGA OpenIP, ce service ne s'applique pas aux communications éligibles à la sélection du transporteur par abonnement qui sont systématiquement acheminées par OpenIP.

Pour les Clients Finaux, Il existe 2 offres de Sélections Permanentes d'Appels :

- La Sélection Permanente d'Appel Audiotel : interdisant les communications vers des services Audiotel Kiosque, des services de renseignement 118XYZ sauf 118110 ;

- La Sélection Permanente d'Appel Télématic : interdisant les communications vers des services télématic, des services Audiotel Kiosque et des services de renseignement 118XYZ sauf 118110.

Sélection Permanente d'Appel Audiotel

Seules sont interdites à l'émission les communications établies vers les services Audiotel kiosque, les services de renseignements téléphoniques 118XYZ sauf 118110.

Sélection Permanente d'Appel Télématic

Seules sont interdites à l'émission les communications établies vers les services Télématic kiosque, les services Audiotel kiosque et les services de renseignements téléphoniques 118XYZ sauf 118110.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service.

Le service « Sélection Permanente d'Appel Audiotel » est incompatible avec les services «Sélection Permanente d'Appel Télématic » et le service « Sélection Modulable d'Appel » et « Transfert d'appel sur occupation et ou sur non réponse ».Le service « Sélection Permanente d'Appel Télématic » est incompatible avec les services «Sélection Permanente d'Appel Audiotel » et le service « Sélection Modulable d'Appel » et « Transfert d'appel sur occupation et ou sur non réponse ».

Cette option est gratuite par site.

- **AOC Télécomptage**, Ce service permet à un Client Final de recevoir en temps réel des indications de coûts relatives à son appel. Ces informations sont des Unités Téléphoniques, soit générées localement par le

commutateur de rattachement du Client Final. Ce service nécessite l'utilisation d'équipements spécifiques sur le commutateur sur lequel est raccordé l'Accès et est donc soumis à condition de faisabilité technique. L'Utilisateur Final doit disposer d'un équipement compatible avec le service Télécomptage.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service.

Incompatibles : l'usage d'une des restrictions d'appels vers n° géographiques, n° mobiles ou n° internationaux.

Cette option est payante par site.

- **Annnonce du nouveau numéro**, Le service « Annonce du Nouveau Numéro » permet à un Client Final VGA OpenIP, lors d'une action entraînant un changement de numéro de téléphone, de diffuser à ses correspondants appelant l'ancien numéro de téléphone, et cela pendant une période de 2, 6 ou 12 mois, l'information de ses nouvelles coordonnées téléphoniques, par une annonce vocale personnalisée.

La communication du nouveau numéro est à la charge du Client Final VGA OpenIP au moyen de la personnalisation de l'annonce enregistrée.

Pour les lignes analogiques groupées, le service est souscrit pour le seul numéro tête du groupement et uniquement pour les groupements comportant jusqu'à 4 lignes maximum. Si le groupement a un nombre de lignes supérieur à 4, le service ne peut être fourni.

Le service « Annonce du nouveau numéro » est incompatible avec le service « Maintien du numéro ».

Ces options sont payantes pour 2 mois, pour 6 mois, pour 12 mois.

- **Mesures conservatoire**, Le Client Final peut demander à OpenIP la mise en place de mesures conservatoires pour limiter l'usage d'un Accès.

Service restreint : réception d'appels possible, émission d'appels uniquement vers les numéros gratuits pour l'appelant, ou les numéros des services d'urgence.

Pendant toute la durée de l'application des mesures conservatoires pour un Client Final, OpenIP continuera à facturer l'abonnement et les services associés souscrits.

Service VGA Numérique

Reprise Accès de base isolé :
Reprise d'un T0 (2 lignes)

Reprise Groupement Accès de Base par T0 :
Reprise d'un groupement de T0

Création Accès de base isolé :
Création d'un T0 (2 lignes)

Création Groupement Accès de Base par T0 :
Création d'un groupement de T0

Service de base inclus :

- **Secret appel par appel**, Le Secret appel par appel supprime la présentation des coordonnées du Client Final (numéro de téléphone, nom, prénom, dénomination –ou raison sociale-), uniquement pour un appel donné, sauf en cas d'appel vers les services d'urgence 15, 17, 18.

Avant de composer le numéro de téléphone du correspondant, le Client Final doit composer :

31 ou d'utiliser la touche fonctionnelle secret d'un poste RNIS raccordé sur interface Numéris.

L'accès au service est assuré pour les accès de base isolés et pour les groupements d'accès de base.

- **Présentation du numéro**, Le service Présentation du numéro permet de transmettre le numéro de l'appelant au Client Final appelé (si la divulgation de l'identité de la ligne appelante est autorisée).
Le numéro de téléphone de l'appelant s'affiche sur le poste du Client Final dès la sonnerie et avant même qu'il ne décroche.

Les informations fournies au terminal du Client Final sont la date et l'heure de l'appel, le numéro de téléphone de l'appelant, ou à défaut, la cause de l'absence de ce numéro (en cas de Secret invoqué par l'appelant).

Ces informations ne sont pas présentées lorsque l'interface du Client Final demandé est occupée ou fait l'objet d'un Transfert d'Appel. L'accès au service est assuré pour les accès de base isolés et pour les groupements d'accès de base.

- **Signal d'appel**, Le Signal d'appel prévient le Client Final en cours de communication, qu'un autre correspondant cherche à le joindre. Le service Signal d'Appel permet au Client Final de prendre ce deuxième appel et de connaître le numéro de téléphone de la personne qui cherche à le joindre (si le Client Final a opté pour le service Présentation du Numéro et s'il dispose d'un terminal compatible Présentation du Numéro y compris pendant le Signal d'Appel) ou à défaut, selon les cas, la cause d'absence de ce numéro (en cas de Secret invoqué par l'appelant, par exemple).

Le Client Final a alors la possibilité:

- de rester en communication avec son correspondant initial ou,
- d'accepter l'appel présenté en libérant la communication en cours ou,
- d'entrer en communication avec l'autre correspondant, tout en gardant la possibilité de revenir en communication avec son correspondant initial (situation du Double Appel).

Le Client Final dont les appels arrivent sur l'interface Numéris pendant une communication, bénéficiera des mêmes informations que celles qui sont fournies pour la Présentation du Numéro du nouvel appelant, sauf en cas d'invocation du Secret par l'appelant.

Tout appel arrivant sur l'installation du Client Final est systématiquement présenté et le correspondant appelant n'est prévenu par aucun message d'occupation (sonore ou vocal) que la personne qu'il cherche à joindre est déjà en communication.

- **Sous adresse**, La Sous-adresse sélectionne un terminal RNIS grâce à un code à 4 chiffres qui s'ajoute au numéro composé. Elle permet d'atteindre, directement, un terminal RNIS particulier, faisant partie d'un groupe de terminaux ayant le même numéro d'appel. Ce service ne fonctionne que pour les communications entre abonnés RNIS.

- **Portabilité du terminal RNIS**, La Portabilité d'un terminal RNIS suspend une communication en cours, pendant une durée limitée de 3 minutes au maximum.

Ce service permet de reprendre la communication en cours ensuite

- sur n'importe quel terminal compatible de la même installation, ou
- sur le même terminal déplacé à l'intérieur de l'installation, ou
- sur un autre terminal de son installation connecté à la même prise.
La taxation n'est pas interrompue pendant la suspension.

Le service est disponible pour les accès de base isolés mais pas pour les groupements d'accès de base.

- **Mini messages**, La Signalisation d'usager à usager permet d'échanger, entre terminaux RNIS d'abonnés raccordés sur le réseau RNIS de France Télécom, des messages de 32 caractères maximum lors de l'établissement ou de la rupture d'une communication.

Ce service est mis en œuvre par l'abonné au moyen de touches fonctionnelles de son équipement RNIS. L'accès au service est assuré pour les accès de base isolés et pour les groupements d'accès de base.

Services Optionnels :

- **Transfert conditionnel sur non réponse**, Le Transfert d'appel sur non-réponse permet, pour l'ensemble des numéros de l'installation, le renvoi des appels vers un autre numéro, choisi au moment de l'abonnement, si aucun terminal de l'installation n'a répondu à l'appel au bout de 20 secondes (soit 5 sonneries, durée non modifiable). Ce service s'applique à l'ensemble des communications de l'accès Numéris, qu'elles soient téléphoniques ou de données.

Activation

Le numéro vers lequel les appels sont renvoyés est fixé au moment de la prise de commande.

L'accès au service est assuré pour les accès de base isolés et pour les groupements d'accès de base.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service.

Cette option est payante par mois et site.

- **Transfert inconditionnel**, Le Transfert d'appel permet, pour l'ensemble des numéros de l'installation, de « réacheminer » tous les appels de l'installation du Client Final vers le numéro d'une autre installation (dite site de renvoi) se trouvant en France métropolitaine ou être celui d'un mobile d'un opérateur de réseau français. Les communications transférées sont acheminées systématiquement sur le réseau

Pour des raisons techniques, les commandes relatives à des renvois successifs (transferts en cascade sur plusieurs installations) ne peuvent être effectuées.

Ce service est mis en œuvre par le Client Final au moyen de touches fonctionnelles ou par un code qu'il saisit sur son équipement téléphonique.

Ce service permet :

- le « réacheminement » des appels reçus sur un Accès, situé en France métropolitaine ou dans les DOMs, vers une autre ligne téléphonique dont le numéro est aussi en France métropolitaine ou dans les DOMs;
- le « réacheminement » des appels reçus sur un Accès, situé en France métropolitaine, vers un numéro à l'étranger.

Dans les deux premiers cas, il s'agit d'un Transfert d'appel national.

Dans ce dernier cas, il s'agit d'un Transfert d'appel international.

Le Transfert d'appel national permet, pour l'ensemble des numéros de l'installation située en France métropolitaine ou dans les DOMs, le « réacheminement » des appels vers un autre numéro en France métropolitaine ou dans les DOMs.

Lorsque le client Final souhaite activer le transfert d'appel national, le numéro du site de renvoi doit se trouver en France métropolitaine ou dans un DOMs ou être celui d'un mobile d'un opérateur de réseau français ; plus généralement, il doit être atteint par une numérotation au format national, à l'exception de catégories de numéros spéciaux, comme par exemple les Numéros de Services à Coûts Partagés. Cependant le Transfert d'Appel National vers les Numéros Azur et Indigo reste possible.

Lorsque le client Final souhaite activer le transfert d'appel international, le numéro du site de renvoi doit être atteint par une numérotation au format international y compris pour certaines catégories de numéros spéciaux, comme par exemple les numéros de Services à Coûts Partagés.

Un appel en provenance de l'étranger, d'un mobile étranger en France ou d'un mobile français à l'étranger ne peut être transféré vers un numéro de renvoi à l'international. Dans ce cas, le Transfert d'Appel International est inopérant et le correspondant obtient simplement les sonneries usuelles.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service
Cette option est gratuite.

- **Présentation du nom**, La Présentation du nom du demandeur permet d'afficher sur le poste de l'appelé, Client Final au service, équipé d'un terminal compatible, les informations concernant le correspondant qui cherche à le joindre, sous la forme :
 - pour un particulier : Nom - Prénom - Numéro de téléphone
 - pour un professionnel : Raison sociale - Numéro de téléphone

La Présentation du Nom est un service optionnel et complémentaire du service Présentation du Numéro qui est attribué automatiquement à tous les clients.

Les informations sont issues de celles fournies aux éditeurs d'annuaires. Ce sont obligatoirement les coordonnées du titulaire de la ligne qui sont affichées.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service
Cette option est gratuite.

- **Sélection directe à l'arrivée**, Le service SDA consiste en une offre de tranches complètes de numéros nationaux réservés qui implique un mode de raccordement spécifique au réseau public. Au minimum, 50 % du nombre de numéros réservés pour un Client Final devront être utilisés par l'abonné au moment de la mise en service.
La prestation ne peut être offerte que pour des équipements terminaux complexes compatibles et agréés pour cette fonction.

Modalités de production des tranches de SDA

- Pour un accès de base isolé, la souscription à la SDA se fait par tranche de 5 numéros.
- Pour un groupement d'accès de base, la souscription à la SDA se fait par tranche de :
 - 10 numéros jusqu'à 100 numéros ;
 - 50 numéros de 101 jusqu'à 200 numéros ;
 - 100 numéros au-delà.

France Télécom attribue les tranches SDA selon les disponibilités des ressources de numérotation et les contraintes techniques liées à chaque commutateur de raccordement. Les tranches allouées à un même Client Final peuvent ne pas être contiguës.

L'accès au service est assuré pour les accès de base isolés et pour les groupements d'accès de base.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service
Cette option est payante par SDA avec un minimum de 5 SDA par accès isolé et 10 SDA par accès groupé.

- **AOC Télécomptage**, L'Indication permanente de coût permet de visualiser en temps réel, sur un dispositif spécifique à l'équipement terminal du Client Final (afficheur, écran ...) une indication de la progression du coût de la communication exprimée en nombre d'Unités Télécom (UT) telles que précisées au catalogue des prix de France Télécom.

Les informations de coût fournies n'ont qu'une valeur indicative.

Ce service s'applique à tous les canaux B Mixtes ou spécialisés Départ.

Les informations de coût sont délivrées sur la base du tarif réseau général (résidentiel)

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service

Cette option est payante

- **Secret permanent**, Le Secret permanent supprime la présentation des coordonnées du Client Final (numéro de téléphone, nom, prénom, dénomination – ou raison sociale-) de façon permanente et pour tous les appels issus de l'ensemble de l'installation du Client Final.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service

L'accès au service est assuré pour les accès de base isolés et pour les groupements d'accès de base.

Nota bene : Ce service est prioritaire / prépondérant sur le service «secret appel par appel ».

Cette option est gratuite.

- **Conversation à 3**, Le service Conférence à trois permet à un utilisateur d'établir, de participer et de commander une conversation à trois.

La conférence à trois peut être lancée par l'utilisateur abonné au service qui intervient dans au moins deux appels (un appel en cours et au moins un appel mis en garde), chacun de ces appels pouvant être entrant ou sortant. Les connexions doivent être établies avec chacun des appels avant d'invoquer le service.

Les correspondants peuvent appartenir soit à des réseaux RNIS soit à des réseaux non-RNIS.

Les communications émises par le Client Final dans le cadre du service Conférence à trois seront acheminées par l'opérateur selon ses propres conditions et tarifs.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service

Cette option est gratuite.

- **Auto rappel**, Le service Autorappel Numéris permet de rappeler automatiquement un correspondant dont la ligne est occupée.

L'abonnement au service Autorappel Numéris peut être souscrit pour un accès de base isolé ou pour un groupement d'accès de base en passant une souscription au préalable. Le service Autorappel Numéris est fourni sous réserve de disponibilités techniques et géographiques.

Le service Autorappel Numéris ne s'applique pas aux appels :

- vers l'international,
- vers les mobiles,
- vers les numéros Internet,
- vers les numéros spéciaux accessibles par une numérotation particulière ou faisant l'objet d'une tarification spécifique, comme par exemple les numéros Audiotel, Télétel, Minitel, Transpac, 08 xx xx xx xx, les numéros abrégés (à 2, 3, 4, ou 5 chiffres)
- vers les numéros de publiphones, Point-phones et téléphones à cartes.
- vers des abonnés ayant demandé l'interdiction de l'Autorappel en arrivée.

Cette option est gratuite.

- **Renvoi de terminal**, Le service Renvoi du Terminal permet à l'équipement terminal desservi de renvoyer vers un autre numéro les appels entrants qui lui sont adressés. Le service doit être invoqué avant que la connexion soit établie avec le client VGA abonné au service de renvoi de terminal,

- soit avant la phase Alerte,
- soit durant la phase Alerte, c'est-à-dire en phase de sonnerie.

Le Renvoi du terminal avant la phase Alerte, dit immédiat, permet de renvoyer immédiatement tout appel entrant vers un numéro programmé par le Client Final VGA OpenIP.

Le Renvoi du terminal en phase Alerte, c.-à-d. en phase de sonnerie, permet au Client Final VGA OpenIP, par une activation, de transférer l'appel vers un autre numéro préprogrammé, uniquement quand le téléphone sonne. Il est autorisé tant que le Client Final VGA OpenIP n'a pas répondu à l'appel.

Le service est disponible pour l'ensemble des accès d'une même installation.

Le service donne droit systématiquement aux mêmes destinations que le transfert d'appel (national et international).

L'acheminement des appels renvoyés se fait selon les conditions d'interconnexion applicables au trafic vers le numéro de renvoi. Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service

Cette option est payante par mois.

- **Sélection permanente audiotel et télématique**, Ce service permet d'interdire de façon permanente les communications vers certains services téléphoniques payants.

Dans le cadre de l'offre VGA OpenIP, ce service ne s'applique pas aux communications éligibles à la sélection du transporteur qui sont systématiquement acheminées par le réseau OpenIP.

Pour les clients VGA OpenIP, Il existe 2 offres de Sélections Permanentes d'Appels :

- La Sélection Permanente d'Appels Audiotel : interdisant les communications vers des services Audiotel Kiosque
- La Sélection Permanente d'Appels Télématique : interdisant les communications vers des services télématiques et les services Audiotel Kiosque.

Sélection Permanente d'Appels Audiotel

Seules sont interdites à l'émission les communications établies vers les services Audiotel kiosque, les services de renseignements téléphoniques 118XYZ sauf 118 810.

Sélection Permanente d'Appels Télématique

Seules sont interdites à l'émission les communications établies vers les services Télématique kiosque, les services Audiotel Kiosque et les services de renseignements téléphoniques N° 118 XYZ sauf 118 810.

Le service s'applique à l'ensemble de l'installation pour les accès de base isolés et les groupements d'accès de base

Ces options d'appel sont soumises à une souscription préalable en passant commande du service

Ces options sont gratuites.

- **Annonce du nouveau numéro**, Le service « Annonce du Nouveau Numéro » permet à un Client Final VGA OpenIP, lors d'une action entraînant un changement de numéro de téléphone, de diffuser à ses correspondants appelant l'ancien numéro de téléphone, et cela pendant une période de 2, 6 ou 12 mois, l'information de ses nouvelles coordonnées téléphoniques, par une annonce vocale personnalisée.

La communication du nouveau numéro est à la charge du Client Final VGA OpenIP au moyen de la personnalisation de l'annonce enregistrée.

Dès l'activation du service, tous les appels destinés au numéro concerné aboutissent sur l'annonce vocale.

Le Client Final VGA OpenIP bénéficiant d'un contrat de raccordement sur "accès de base isolé" sans SDA ne peut souscrire qu'à un seul abonnement au service Annonce du Nouveau Numéro, à savoir un abonnement relatif au numéro de désignation de l'installation.

Ce service est disponible uniquement sur accès de base isolé sans SDA

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service

Incompatibilité avec le service de déménagement avec maintien du N°.

Cette option est payante.

- **Mesures conservatoire**, Le Client Final peut demander à OpenIP la mise en place de mesures conservatoires pour limiter l'usage d'un Accès.

Service restreint : réception d'appels possible, émission d'appels uniquement vers les numéros gratuits pour l'appelant, ou les numéros des services d'urgence.

Pendant toute la durée de l'application des mesures conservatoires pour un Client Final, OpenIP continuera à facturer l'abonnement et les services associés souscrits.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service

Cette option est payante.

- **Interdiction des PCV internationaux sur SDA**, l'interdiction des PCV internationaux sur SDA RNIS permet à un Client Final VGA OpenIP ayant souscrit le service complémentaire Sélection Directe à l'Arrivée, d'interdire la réception des appels payables à l'arrivée (PCV internationaux). Il s'applique sur tous les canaux B Mixtes ou spécialisés Arrivée desservant la Sélection Directe à l'Arrivée.

L'accès au service est assuré pour les accès de base isolés et pour les groupements d'accès de base.

Cette option d'appel est soumise à une souscription préalable en passant commande du service

Cette option est payante.